

Zeitschrift: Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art
Band: 18 (1931)
Heft: 7

Rubrik: Chronique suisse-romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique suisse-romande

Genève

Conférence du désarmement. Dans une de ses dernières séances, la commission du Grand Conseil a rapporté sur les crédits demandés pour la construction des locaux destinés à la Conférence du désarmement. Ces crédits, au total de 1,075,000 francs, comportent entre autres: construction de la salle 800,000 francs; aménagement des abords de la salle, 50,000 francs; mobilier de la salle, 50,000 francs; location de terrains, 17,000 francs; chauffage et éclairage, 18,000 francs; entretien, 20,000 frs.; réceptions, 20,000 frs; imprévu, 25,000 frs. Avec les sommes que récupérera l'Etat, par la location de la salle et la vente du mobilier après la conférence, ce crédit est ramené à 765,000 francs.

Plan d'aménagement de la vieille ville. Les experts ont terminé l'étude du problème de l'aménagement de la haute ville et des circulations nécessaires pour desservir ses quartiers. L'étude des experts a porté aussi sur le caractère à donner à chacun des sites les plus importants, de manière à prévoir une composition homogène et des ensembles harmonieux. On a fixé non seulement les alignements, mais aussi établi l'élévation des constructions qui viendront occuper ces alignements. Récemment, le Conseil municipal de la ville a approuvé le plan de la vieille ville tel qu'il a été proposé par la commission spéciale qu'il avait désignée pour cette étude en 1929.

Le périmètre envisagé est compris dans les limites suivantes: rue de la Croix-Rouge, place Neuve, Corraterie, rue de la Confédération jusqu'à la place des Trois-Perdrix (non compris les immeubles à front de la rue de la Confédération), côté sud des immeubles à front des rues de la Rôtisserie, Madeleine, place de la Madeleine, rues du Purgatoire, du Vieux-Collège, des Casemates, terrasses de Beauregard, rues de l'Athénée et de la Croix-Rouge. Ce plan est le résultat d'un travail de longue haleine. La commission des experts a basé son étude sur les deux principes fondamentaux de conserver au cœur de Genève, sur la colline autour de Saint-Pierre, un centre historique et de faire de ce centre un ensemble architectural, tout en tenant compte des nécessités actuelles de l'habitation et de la circulation.

Les experts désignés, les architectes L. Blondel, H. Garcin, A. Guyonnet et A. Roche, après avoir examiné les projets prévus depuis cinquante ans pour la vieille ville, ont établis des bases sûres qui permettront de transformer progressivement les vieux quartiers en leur conservant la belle empreinte d'un centre historique d'une réelle valeur.

Une importante exposition d'œuvres du peintre *François Barraud* a eu lieu à la Galerie Moos.

La percée Trois-Perdrix — place Neuve. Afin de disposer le problème de l'aménagement de la vieille ville de celui de la circulation de la ville basse, les experts de la commission municipale se sont ralliés à l'idée de créer un tunnel de 160 mètres de longueur qui passerait sous la colline et permettrait de prévoir, indépendamment de celui-ci, l'implantation et le tracé des maisons situées sur la colline de la ville haute, à laquelle le nouveau projet d'aménagement donne un aspect d'acropole.

Pour l'aménagement des bains des Pâquis. Le Conseil municipal vient de voter, sans opposition, un crédit de 630,000 francs pour le nouvel aménagement des bains du quartier des Pâquis.

La future place de Cornavin. La maquette de la future place de Cornavin, telle qu'elle a été projetée par les pouvoirs publics, a été exposée avec photos et plans, à l'Ecole des arts industriels.

Le projet exposé prévoit la nouvelle poste à la gare, ce qui est parfaitement logique, mais oblige l'artère importante qu'est la rue de Lausanne à s'infléchir en tous sens pour contourner l'édifice. Il prévoit encore une «plaque tournante», fort disgracieuse, autour de laquelle tramways et véhicules s'embouteilleront certainement. C'est pour cela que dans les milieux compétents on réclame qu'un concours soit ouvert, afin de remédier à ces graves erreurs en étudiant l'arrangement architectural et fonctionnel de la place entière en même temps que celui de la poste.

Urbanisme. Le Grand Conseil vient d'adopter sans discussion la partie du plan d'extension qui concerne l'élargissement de la rue du Rhône, entre Longemalle et la Fusterie. Le plan qui a été adopté prévoit l'élargissement de la rue à 18 mètres en empiétant sur les immeubles du côté du Grand Quai. Du côté du quai, la hauteur des édifices sera moins grande que du côté des rues Basses.

Le Grand Conseil a aussi voté un crédit pour l'achat de parcelles nécessaires à la correction de la route de Suisse au Vengeron. Cette correction est d'ailleurs déjà fort avancée. Le projet prévoit une chaussée assez large à l'usage des piétons et réserve, autant que possible, la vne sur le lac par une entente avec les propriétaires riverains.

Les voies d'accès à la Société des Nations. La question des Grottes et des nouvelles voies d'accès à la Société des Nations soulève encore aujourd'hui d'ardentes polémiques. En opposition au projet du plan d'extension établi par le Département des Travaux Publics, l'architecte Maurice Braillard propose un autre tracé, plus simple et plus direct, qui emprunte, en partie, la route de Montbrillant et permet d'aménager le quartier des Grottes plus organiquement.

Lausanne

Exposition de la «Nouvelle Francfort». Sur les instances du «Groupe pour l'architecture nouvelle à Genève», après Vevey et Genève, le groupe lausannois de la Section romande de la Fédération des architectes suisses a pris l'initiative d'organiser, à la salle de la Grenette, avec l'appui de la Municipalité et de la Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, l'exposition d'architecture et d'urbanisme «La Nouvelle Francfort», qui a déjà circulé en Suisse.

Des plans et des photographies résument de façon saisissante l'œuvre qui a été accomplie, en cinq ans, de 1925 à 1930, par la ville de Francfort, pour résoudre pratiquement le grand problème du logement, en relation logique avec tous les autres problèmes d'urbanisme que pose l'extension d'une grande ville moderne.

Inauguration de Pully-Plage. La Société de développement de Pully vient d'inaugurer sa nouvelle plage. L'établissement, entièrement en béton armé, est divisé en deux parties, côté réservé aux femmes et côté réservé aux hommes. L'architecte J. H. Verrey-de Sinner a prévu, en plus de la plage, une étendue de gazon. Des cabines plus vastes ont été aménagées pour recevoir les pensionnats. Les nouveaux bains peuvent loger 200 personnes et la distance entre les plongeoirs permettra d'organiser des championnats de natation.

La Tour de Bel-Air. Le Conseil communal vient de prendre la décision, après de longs débats et par 62 oui contre 25 non, d'autoriser la construction de la Tour Bel-Air-Métropole. Bien qu'une partie de la presse soit persuadée que, sur l'emplacement prévu, la construction

d'une tour locative de dimensions si insolites, constitue une grave erreur, la grande majorité de la population s'est inscrite parmi les partisans de la tour de l'architecte Laverrière.

Mais la question n'est pas encore complètement résolue, car le vote du Conseil communal ne préjuge en rien le recours au Conseil d'Etat. Le fait que, contrairement au règlement sur le plan d'extension, aucune compensation n'est prévue pour une dérogation aussi anomale demandée pour une entreprise d'intérêt privé suffit à lui seul à rendre un recours recevable. Il s'y ajoute encore la question de compétence, soulevée par un conseiller communal qui a contesté la légalité du débat et du vote du Conseil. Il est donc fort probable qu'un recours sera déposé en temps utile. La question de la Tour Bel-Air-Métropole soulèvera encore de nombreuses polémiques qui ne sont point faites pour éclaircir les arguments qui militent en faveur ou contre le projet, puisque seul le principe de la tour en hauteur a été discuté, mais non celui de l'architecture de la tour elle-même.

Congrès du Musée Contemporain. Dans quelques semaines, au Château de *La Sarraz*, aura lieu la convocation d'un congrès préparatoire qui s'occupera des problèmes du Musée Contemporain. Le Comité organisateur s'est déjà livré à une consultation préliminaire, aussi vaste que possible, dans le but de connaître la position prise dans les milieux internationaux, nationaux et locaux de spécialistes à l'égard du Musée Contemporain. Le Comité s'est adressé à tous ceux dont l'activité est liée au développement des mouvements artistiques modernes et en a sollicité l'opinion. Arch. *Albert Sartoris*.

Die unsittliche Plastik

Die Langenthaler haben es nun also doch nicht übers Herz gebracht, die Gelegenheit zu einer weithin sichtbaren Blamage zu versäumen. Die «unsittliche» Mädchenstatue der Bildhauerin *Margrit Wermuth*, die vor dem neuen Schulhaus Langenthal aufgestellt war, ist auf Beschluss der Gemeindegewaltigen entfernt worden, ohne dass man die Künstlerin oder den Architekten vorher um ihre Meinung gefragt hätte. Wozu auch? Der Geschmack der Langenthaler Prominenten ist natürlich allein massgebend; die Gemeinde bezahlt, und wer zahlt befiehlt: es ist immer schön, wenn dieser Standpunkt mit aller Brutalität vertreten wird, wie dies hier der Fall ist, der Künstler weiss dann wieder einmal, wie es eigentlich mit der Achtung der künstlerischen Arbeit bei uns im Lande steht. Im «Langenthaler Tagblatt» ist ein langer Bericht über die hochpolitische Verhandlung des Grossen Gemeinderates, dem wir die folgenden höchst ernstgemeinten Argumente entnehmen. (Aus dem dort zitierten Motto

«de gustibus non est disputandis» kann man ersehen, dass das Latein der Langenthaler ebenso gut ist wie ihr Geschmack.) «*Gemeindepräsident Morgenthaler* gefiel die Statue von Anfang an nicht.» Ein Herr *Lehmann-Seiler* drohte gar, keine Steuern mehr zu zahlen, wenn die Statue nicht entfernt werde. Ein Herr Dr. *Rikli* verfasst eine ganze Broschüre, um die sittlichen Gefahren dieser Statue darzulegen. «Neuen Anstoss zur Behandlung der ganzen Frage gab dann der Schularztbericht von Herrn Dr. *Lang*, indem sich dieser ebenfalls gegen die Statue wandte und sie als geistig inhaltslos bezeichnete.» Auch *Schulinspektor Wymann* gab der Meinung Ausdruck, der Friede in der Gemeinde werde eher gewahrt bleiben, wenn man die Statue wegnehme, womit wir hoffen, zuhanden der Langenthaler Nachwelt denen durch Namensnennung Ehre erwiesen zu haben, denen Ehre gebührt.

p. m.